

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 05/01/2026

Durée totale et maximale de l'interruption : 07h52

Codes postaux concernés : 7750

Origine de l'interruption

= Armoire B.T. endommagée par un tiers suite à un accident de roulage

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 07H52

Justification de la durée de l'interruption

= Endommagement d'une armoire B.T. par un tiers, lors d'un accident de roulage. Cet endommagement a entraîné l'interruption et son maintien le temps d'intervenir pour procéder à la mise en sécurité du réseau et au remplacement de l'armoire (conditions hivernales).

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 05 janvier 2026 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.